

**Compte-rendu de l'assemblée générale**  
**de l'association de sauvegarde du patrimoine de Sainte Céronne**

Le samedi 4 mai 2013 à 10 h30 à la mairie de Ste Céronne lès Mortagne

Excuses de Messieurs Lenoir et Lamy.

Membre du bureau absent et excusé: Madame Josiane Jousse.

**25 personnes présentes :**

**Membres du bureau présents :** Mmes Elisabeth LUTET, présidente, Martine LEROY, Christine GIROUX, Raymonde LIZOT, Dany GAUTIER, Françoise CHANTEPIE, Jacqueline SUQUET, MM. Marc ORANGE, Yannick LUTET, Daniel SIMOEN.

**Autres membres présents :** Mmes Dominique RAGOT, Yolande RAGOT, Denise PHILAUT, Marie-Thérèse MACHON, Inès TELINGE, MM. Raymond GAUTIER, André BANSARD, Moïse HAMARD, Jacques SOUPAULT, René MACHON, Serge FRANQUEZA, Gilbert LIZOT, Alexandre TELINGE, Daniel FOLLET.

**Nombre de pouvoirs : 20**

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme Christine GIROUX est élue Secrétaire de séance.

**Renouvellement du tiers sortant des membres du Bureau :**

Les membres sortants se présentent. M Yannick LUTET souhaite quitter le Bureau. La candidature de Mme Dominique RAGOT est proposée.

Sont donc élus ou réélus : Mmes Dominique RAGOT, Françoise CHANTEPIE et Jacqueline SUQUET.

La présidente rappelle le but de l'association, faire découvrir, aimer et conserver l'ensemble du patrimoine de la commune. Elle rappelle l'importance de la présence aux assemblées générales et aux manifestations diverses.

A la date de l'assemblée générale, les dons à la Fondation du Patrimoine représentent 10 634,39 euros.

Nous avons eu 75 adhérents en 2012.

Martine LEROY présente les résultats financiers. Il y a en caisse 7584, 48 euros.

**Quelques chiffres :**

Les travaux de l'église se sont élevés à 17 980, 75 euros

Subvention DRAC: 5394 euros

Ministère de l'Intérieur 1500 euros

ASPC 5000 euros

Nous avons également donné à la commune la somme de 3746,25 euros, début 2012, pour régler le solde des travaux des contreforts.

Concernant la tranche de travaux de 200 000 euros qui avait été prévue à la suite de l'étude de l'architecte en chef des monuments historiques, Monsieur Amiot, elle reste toujours très élevée. Malgré les dons, nous n'avons pas la possibilité pour le moment d'envisager autre chose que les petits travaux d'urgence.

Il serait possible de réduire le montant de la tranche de travaux initiale. Pour cela, il faudrait envisager des travaux moins lourds, en avertir l'architecte et réaliser un appel d'offres auprès des entreprises. Nous pourrions alors faire un avenant à la convention passée avec la fondation du patrimoine.

Nous nous réunirons en bureau à la rentrée pour en reparler.

Merci à tous les bénévoles qui s'engagent pour l'association, par leurs présences et leurs actions.

**La Présidente**  
**Elisabeth LUTET**